



**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL**  
3110, boulevard Martel  
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0  
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1888 673-1705  
Télééc. : 418 673-7205

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE**  
449, rue Principale  
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0  
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705  
Télééc. : 418 544-1081

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, Peggy Lemieux directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay, concernant une demande de dérogation mineure faite en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 15-336 relatif aux territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **le 14 juin 2022, à 19 h, à l'hôtel de ville de Saint-Honoré situé au 3611, boulevard Martel**, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay tiendra une consultation publique et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

M. Enric Tremblay demande d'accorder une dérogation mineure sur une propriété située au Grand lac Saint-Yves, en TNO Mont-Valin et faisant partie de la zone 18-F du Règlement de zonage numéro 15-332.

La demande vise à accorder une dérogation mineure portant sur la disposition 4.17 Marge riveraine, section III Dispositions s'appliquant aux marges, chapitre 4, du Règlement de zonage numéro 15-332, afin de permettre que l'agrandissement ainsi que la construction des galeries empiètent d'un maximum de 5 mètres dans la marge riveraine.

Au cours de cette assemblée publique, les personnes intéressées à propos de cette demande pourront se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Honoré, ce 30<sup>e</sup> jour de mai 2022.

Peggy Lemieux  
Directrice générale et greffière-trésorière